

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Chambre de Commerce
et d'Industrie Territoriale du Var
236, Boulevard Maréchal Leclerc
BP 5501
83 097 TOULON CEDEX

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
Bureau de la Seyne sur Mer
183 Avenue de Rome ZA Les Playes
Jean Monnet Sud
83 507 LA SEYNE SUR MER Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres élus

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres élus sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

J

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

2

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Seyne sur mer, le **15 JUIN 2018**

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Stéphane Marello
Associé



BUDGET EXECUTE 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 18 JUIN 2018

Jacques BIANCHI, Président
Jean-Daniel TRESSOL, Trésorier
Stéphane GUEYDON, Directeur Général

COMMISSION DES FINANCES

Jean-Michel ABEILLE, Président
Christelle BASEVI, Membre Titulaire
Patrick CARANTA, Membre Titulaire
Olivier CAVALLO, Membre Titulaire
Nicolas SALSOU, Membre Titulaire

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'année 2017 s'inscrivait dans un contexte économique défavorable et des contraintes budgétaires lourdes, compte tenu de l'impact des lois de finances successives qui ont fortement affaibli nos capacités financières.

Néanmoins, dans la lignée de sa stratégie, notre CCI a poursuivi sa transition vers une organisation cohérente et efficiente, qui privilégie les investissements structurants pour l'avenir, s'appuie sur les cofinancements et la recherche de chiffre d'affaires additionnel, et qui s'intègre dans une politique d'économies.

Concernant nos concessions portuaires, il convient de saluer les performances de la concession Toulon Commerce qui affiche une croissance du chiffre d'affaires, proche de 17%. La Plaisance, quant à elle, enregistre un recul de fréquentation de 5% mais reste une activité à bonne rentabilité pour son secteur.

La zone d'aménagements de Signes enregistre une relance de l'activité, avec près de 10 hectares vendus en 2017 et des compromis déjà signés pour 2018.

Enfin, concernant nos autres activités, notre politique de réduction de dépenses a permis de limiter le surcoût engendré par les départs de salariés, liés au prolongement du plan d'emploi consulaire.

La combinaison de ces résultats permet à notre CCI de maintenir en 2017 une stabilité financière par rapport à 2016, et ce, grâce aux efforts soutenus de tous.

Consciente des enjeux environnementaux, notre CCI a entrepris d'accompagner les entreprises dans de nouvelles filières porteuses pour notre région, comme le développement durable et le numérique. A titre d'exemples, notre dynamique sur le Plateau de Signes pour accueillir les entreprises de la filière hydrogène, sous l'impulsion du retour du Grand Prix de Formule 1, ou bien la digitalisation des services au profit des entreprises avec le lancement de *CCI Web Store*.

Nous avons mis en place des actions pour favoriser l'attractivité du territoire, spécialement avec le lancement d'un projet de création d'une *Académie du Tourisme*.

Nous avons entrepris de nous impliquer dans des projets européens destinés à développer les axes de transports, en prenant part au programme européen de coopération transfrontalière *MARITTIMO*.

Nous avons également axé nos efforts sur le développement de nos concessions portuaires, en nous portant candidat à la gestion de nouveaux ports de plaisance.

L'année 2017 était donc riche en grands projets, en activité et en efficacité.

Malheureusement, l'adoption de la loi de finances pour 2018 instaure une énième baisse du plafond de ressources issues de la taxe pour frais de chambre, ce qui représente pour notre CCI une nouvelle diminution de ressources de 17% dès 2018 et la fragilise encore financièrement.

Face à cette nouvelle pression, notre CCI doit poursuivre sa réorganisation et œuvrer pour une mutualisation réussie.

Dans ce cadre, notre CCI affirme sa volonté de conserver un rôle majeur en faveur de l'économie, tout en s'inscrivant dans les nouveaux schémas régionaux d'organisation des missions des chambres consulaires. Il reste beaucoup à faire, mais grâce à vous, élus et collaborateurs, notre nouveau modèle économique se met en place, avec l'ambition d'une CCI de demain forte et efficace.

Avec mes fidèles remerciements et mes cordiales salutations.



Jacques BIANCHI
Président

CONSOLIDÉ CCI

ACTIF	Exercice au 31/12/2017			Exercice au 31/12/2016
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	2 206 767	1 402 535	804 232	794 706
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	1 101 602		1 101 602	1 101 602
Constructions	17 776 175	11 121 299	6 654 877	6 738 076
Installations tech. , matériel et out.	35 368	28 175	7 193	9 356
Autres immobilisations corporelles	3 142 527	2 555 949	586 578	636 636
Immobilisations corporelles en cours	9 225 035		9 225 035	3 460 909
Immobilisations mises en concession	51 345 009	31 734 216	19 610 793	21 042 507
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
Participations	447 100	52 226	394 874	1 691 752
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	3 000 000		3 000 000	3 000 000
Prêts	888 766		888 766	903 727
Prêts et avances inter-services accordés				
Autres immobilisations financières	41 429		41 429	111 459
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	89 209 777	46 894 400	42 315 377	39 490 729
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
Matières premières, autres approv.				
En-cours de production (Biens)	11 840 568	8 059 191	3 781 377	3 904 140
En-cours de production (Services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	15 478		15 478	20 883
Avances et acomptes versés sur commande				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
Clients et comptes rattachés	10 006 656	1 563 471	8 443 185	5 625 156
Autres	2 323 798		2 323 798	2 010 288
Créances diverses (3)	1 599 043		1 599 043	1 407 997
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
Actions propres				
Titres	7 000 000		7 000 000	11 500 000
Disponibilités	13 246 039		13 246 039	22 760 015
Charges constatées d'avance (3)	1 218 154		1 218 154	155 049
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 249 737	9 622 662	37 627 075	47 383 528
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	136 459 514	56 517 062	79 942 452	86 874 257
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN

Budget Exécuté - 31/12/2017

PASSIF	Exercice au 31/12/2017	Exercice au 31/12/2016
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
(Dont capital versé)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Apports	-7 489 463	-7 489 463
Ecart de réévaluation		
RESERVES :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	33 188 729	34 150 443
Résultat de l'exercice	656 109	-961 714
Subventions d'investissement	287 214	272 403
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 642 589	25 971 669
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant	4 216 360	4 533 917
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	4 216 360	4 533 917
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Effort de construction		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 259 061	2 738 481
Provisions pour charges	16 645 011	17 662 127
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 904 072	20 400 608
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	10 910 523	11 207 240
- Dont Emprunts	10 910 523	11 207 240
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers	392 147	405 470
Prêts et avances reçus inter-services		
Avances et acomptes reçus sur commandes	14 320	33 604
DETTES D'EXPLOITATION :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 004 362	2 180 226
Dettes fiscales et sociales	8 165 305	17 579 857
DETTES DIVERSES :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 710 384	1 050 350
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	3 753 237	3 290 509
Produits constatés d'avance	229 151	220 808
TOTAL DETTES	29 179 430	35 968 063
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	79 942 452	86 874 257
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et solde créditeur de banque		

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

Budget Exécuté - 31/12/2017

	Budget Exécuté 31/12/2016	Budget Exécuté 31/12/2017
	Net	Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Parts contributives (A)		
Achats de marchandises	398 682	427 276
Variation de stock	-6 818	5 405
Achats matières premières et autres approvisionnements	96 830	27 526
Variation de stock	-96 830	-27 264
Autres achats et charges externes	21 518 372	22 226 728
Impôts, taxes et versements assimilés	1 559 548	1 492 218
Salaires et traitements	4 704 298	4 776 794
Charges sociales	2 125 938	2 218 177
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	1 797 121	1 781 400
Sur immobilisations : Dotations aux provisions		
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	328 224	296 483
Pour risques et charges : Dotations aux provisions	1 123 845	1 124 729
Autres charges	441 604	382 316
Contributions versées aux services		
SOUS-TOTAL (B)	33 990 815	34 731 788
TOTAL (A + B) = I	33 990 815	34 731 788
Quotes-parts de résultat sur Opérations (II)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	1 129 236	1 128 370
Intérêts et charges assimilées	357 434	234 453
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL III	1 486 670	1 362 823
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 014	2 730
Sur opérations en capital	497 678	1 552 540
Dotations aux amortissements et provisions	4 392	51 765
TOTAL IV	503 084	1 607 035
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)	229 732	196 071
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	36 210 301	37 897 718
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		656 109
TOTAL GENERAL	36 210 301	38 553 827

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

Budget Exécuté - 31/12/2017

	Budget Exécuté 31/12/2016	Budget Exécuté 31/12/2017
	Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Taxe nette pour frais CCI (A)	10 989 440	10 786 843
Ventes de marchandises	539 960	552 494
Production vendue (biens et services)	17 552 950	20 817 282
SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.	18 092 910	21 369 777
Production stockée		-1 941 822
Production immobilisée	206 106	226 045
Taxe d'apprentissage	1 511 884	1 522 848
Ressources publiques et subventions d'exploitation	675 661	959 139
Reprises sur provisions	945 264	3 634 325
Autres produits	22 276	13 487
Transfert de charges	153 075	165 816
Contributions recus des services		
SOUS-TOTAL (C)	3 514 267	4 579 837
TOTAL (A + B + C) = I	32 596 616	36 736 457
Quotes-parts de résultat sur Opérations (II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
Des valeurs mobilières et créances immobilisées		
Autres intérêts et produits assimilés	31 752	5 875
Reprises sur provisions et transfert de charges		202 122
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions V.M.P	531 240	242 404
TOTAL III	562 992	450 400
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 285	35 304
Sur opérations en capital	2 034 677	1 282 650
Reprises sur provisions et transfert de charges	52 018	49 014
TOTAL IV	2 088 979	1 366 969
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	35 248 587	38 553 827
SOLDE DEBITEUR = PERTE	961 714	
TOTAL GENERAL	36 210 301	38 553 827

Annexe aux comptes annuels

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Trésorier, examinés par la Commission des Finances le 28 mai 2018 et soumis à l'Assemblée Générale du 18 juin 2018. Ils sont organisés comme suit :

I.	Présentation de la CCI du Var.....	16
II.	Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice	18
III.	Principes, règles et méthodes comptables	19
IV.	Notes sur le bilan et le compte de résultat et autres informations	25
V.	Engagements financiers et informations en matière de crédit bail	37
VI.	Autres Informations	39

I. Présentation de la CCI du Var

La CCI du Var est un établissement public administratif. Afin de se conformer aux règles de la circulaire 1111, la comptabilité est subdivisée en 5 services budgétaires correspondant aux activités principales de la CCI du Var : Ports, Formation, Aménagements, Service Général et Service Divers.

A. LES PORTS

La CCI du Var gère trois concessions portuaires qui font l'objet d'une présentation séparée des comptes. Ce sont :

1. La Concession du Port de Toulon Commerce

Le port de Toulon Commerce est exploité en concession d'outillage public et de terre-pleins consentie par un arrêté ministériel du 24 janvier 1956 et les avenants des 2 juillet 1971, 24 octobre 1973, 10 mars 1981, et 12 juin 1990.

Durée de la concession: 50 ans à partir du 24 janvier 1956, prorogée au 31 décembre 2025.

Particularités: cette concession comprend les **ports de Toulon Centre, la Seyne-Brégaillon, la zone industrialo-portuaire de Bregaillon, la zone d'entreprises de Brégaillon, le parking Port Marchand, le parking Avenue Infanterie de Marine, le Môle d'armement.**

2. La Concession des ports Giens-Porquerolles

C'est une concession de port de plaisance dont le cahier des charges a été approuvé par arrêté ministériel du 29 janvier 1968, et avenants des 22 juillet 1976 et 24 juillet 1990.

Durée de la concession : 50 ans, expiration le 31 décembre 2018

Particularités: cette concession comprend les ports de **La Tour Fondue, du Niel, et de Porquerolles**. En fin d'année 2006, il a été décidé la restitution au Conseil Général des ports de Porquerolles et de la Tour Fondue au 31 décembre 2006.

Seul, **le port du Niel** dont le concédant est la Mairie d'Hyères reste géré par la CCI du Var.

3. La concession du Port Toulon Plaisance

La concession de port de plaisance a été consentie par arrêté ministériel du 24 janvier 1956.

C'est une concession spécifique à la plaisance pour leur établissement et leur exploitation, définie par arrêté du 2 juillet 1971 et avenants des 28 mars 1979, 26 janvier 1981, 20 juillet 1983, et 27 décembre 1988.

Durée de la concession : 50 ans, expiration le 31 décembre 2021.

Particularités: Cette concession comprend les ports de **Saint Louis du Mourillon, Vieille Darse de Toulon, Darse Nord du Mourillon, La Seyne sur mer, Saint Mandrier et Pin Rolland.**

B. LES AMÉNAGEMENTS DE ZONES D'ENTREPRISES

La CCI du Var, ayant pour vocation d'aider au développement de l'activité économique du département du Var, s'est positionnée en aménageur de zones d'entreprises.

Les Zones des PLAYES à SIX FOURS et de LA FARLÈDE Extension Nord III Bec de Canard sont entièrement vendues et sont en cours de transfert des équipements publics aux communes concernées.

La **Zone de SIGNES** zone d'entreprises en exonération fiscale de 10 ans pour les entreprises ayant droit, d'une superficie de 185 Hectares, (exonération terminée le 31 Juillet 1992) est toujours en cours au 31 décembre 2017.

C. LES ENSEIGNEMENTS ET LA FORMATION

La CCI du Var a la charge des enseignements sous diverses formes de formations scolaires ou post-scolaires :

- Le Campus universitaire de la Grande TOURRACHE à TOULON, comprenant :
 - Le centres de Formation Continue ou en alternance CAPFORMA dont un des sites est également à St Raphaël,
 - Lycée (BTS Arts Appliqués, BTS comptable)
 - Service d'hébergement pour les étudiants
- La réforme de la collecte de la Taxe d'apprentissage a supprimé les collecteurs départementaux. La participation de la CCI du Var à la collecte de la taxe se limite donc depuis 2004 à une sous-délégation de la CCIR, elle-même effectivement collecteur.

D. LE SERVICE GÉNÉRAL

Ce service est chargé de toutes les activités de communication, administratives, juridiques et financières de la CCI du Var. Il est aussi chargé de l'animation économique. Cette activité est répartie sur plusieurs zones géographiques :

- le siège,
- les antennes de Hyères, Six-Fours, Brignoles, Draguignan, St Tropez, St Raphaël et Signes
- les sites de Bregailon à la Seyne

L'action économique intègre la gestion des CFE localisés dans chaque ressort des Greffes de Tribunal de Commerce.

E. LE SERVICE DIVERS

Ce service assure la gestion et/ou la location de biens immobiliers:

- Atelier relais Toulon-Est
- Local Bastide Verte
- Centre-vie de Signes
- SCI des Régates
- Locaux commerciaux Draguignan
- Palais du Commerce et de la Mer
- Une voie ferrée reliant la Seyne sur mer à la zone portuaire de Brégailon
- Terrains (ex terrains de sport)

II. Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

A. PLAN EMPLOI CONSULAIRE (P.E.C.)

Le 29 décembre 2014, notre Tutelle a donné son accord pour l'application des dispositifs du Plan Emploi Consulaire (PEC) tels qu'adoptés par la Commission Paritaire Nationale (CPN) en date du 25 novembre 2014 et présentés à la Commission Paritaire Régionale du 30 avril 2015.

Le PEC définit notamment les dispositifs du contrat de travail créés par la CPN du 9 décembre 2014, puis supprimés par la CPN du 7 décembre 2015, ainsi que les dispositifs de la Cessation d'un Commun Accord de la Cessation de Travail (CCART) pérennisés en CPN du 7 décembre 2015 puis modifiés en CPN du 12 décembre 2017.

Le PEC modifie également la procédure de licenciement pour suppression de poste (art.35) modifiée en CPN du 22 septembre 2014, puis en CNP du 7 décembre 2015.

Enfin, le PEC donne la priorité à la mobilité interne.

En application du Plan Emploi Consulaire ainsi défini, le total de la charge comptabilisée au titre des licenciements pour suppression de postes au 31 décembre 2017, correspondant aux charges effectivement payées au cours de l'exercice 2017, s'élève à 270 727,07 €.

Le total de la charge comptabilisée au titre des C.C.A.R.T. au 31 décembre 2017, correspondant aux charges effectivement payées au cours de l'exercice 2017 augmentées des charges à payer, s'élève à 270 378,41 €.

Concernant les accords formalisés avant le 31/12/2017 pour un départ en 2017, la charge effectivement payée représente 47 233,54 €.

Concernant les accords formalisés après le 31/12/2017 pour un départ en 2018 et dont la charge a pu être constatée avant la clôture des comptes 2017, la charge à payer s'établit à 223 144,87 €.

B. CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION 2C INVEST

La CCI du Var a cédé la totalité des titres de participation détenus dans la société 2C INVEST, soit 1499 actions, moyennant le prix de 1.066.849 euros à la société SUNFLOWERS. La moins-value nette réalisée est de 432.150,61€.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Des règles et méthodes comptables spécifiques s'appliquent suivant les activités.

A. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX CONCESSIONS PORTUAIRES

1. Principe général

La CCI du Var gère en tant que concessionnaire de service public, les installations portuaires faisant partie du domaine propre de l'État ou des collectivités locales. Ces installations ont été financées soit en totalité, soit en partie par le concessionnaire.

1) Les installations financées en totalité par le concessionnaire ont été acquises depuis le début du contrat de concession et figurent à l'actif du bilan au poste immobilisations corporelles. Elles font l'objet notamment d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité) calculé sur la durée restant à courir du contrat de concession. En ce qui concerne les immobilisations renouvelables, seul le premier bien acquis fait l'objet d'un tel amortissement. Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan au crédit du compte droits du concédant pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation.

2) Les installations financées en partie par le concessionnaire l'ont été pour le reste à la charge de l'État, le concédant. Seules les participations financières du concessionnaire relatives à l'acquisition de ces équipements sont inscrites à l'actif du bilan au poste immobilisations incorporelles (compte "fonds de concours"). L'amortissement de ces participations se fait en général sur la même durée d'amortissement que les emprunts ayant concouru à leur financement.

La dernière annuité d'amortissement de ce fonds de concours est intervenue lors de l'exercice 1997. En 2005 et 2006, la CCI du Var a payé une partie de sa participation à la réalisation du Duc d'Albe, et à l'allongement du quai de Brégaillon. Ce dernier n'étant pas encore réalisé, les sommes sont en immobilisations en cours.

3) Les droits relatifs aux différents contrats de concessions conclus sans flux financier et les installations financées par le concédant sont inclus dans le droit d'exploiter le service public constaté à la signature du contrat de concession. Ils ne donnent lieu à aucune valorisation et n'apparaissent pas en tant que tels à l'actif du bilan conformément aux préconisations du rapport de la Commission "Concessions" du Conseil National de la Comptabilité.

2. Immobilisations

Les immobilisations mises dans la concession par le concessionnaire, à savoir la CCI du Var, font l'objet d'un enregistrement comptable en classe 22, conformément au plan comptable général, et suivant le principe du coût historique.

3. Amortissements

Les amortissements pratiqués, conformément au plan comptable général sont de deux types:

- ✓ Les amortissements pour dépréciation
- ✓ Les amortissements de caducité.

a. Amortissements pour dépréciation

Ils sont pratiqués sur la durée de vie probable d'utilisation des biens , et selon le mode linéaire, à savoir:

Enrochements, quais, terres pleins	40 ans
Routes, hangars, voies	30 ans
Gares maritimes, entrepôts	25 ans
Constructions légères, Grues légères	20 ans
Appontements flottants	15 ans
Aménagements	10 ans

Le calcul des amortissements prorata temporis est appliqué.

Selon la nature de ces immobilisations renouvelables ou non renouvelables, la dotation de l'exercice fait l'objet d'un traitement comptable distinct.

→ Amortissements des immobilisations renouvelables

Sont concernées les immobilisations constituées de matériels ou accessoires aux constructions principales (matériel de transport, appontements non fixes, grues, matériels de levage...etc.).

La dotation aux amortissements de ces immobilisations constitue une charge pour la concession et est comptabilisée en charges dans le compte de résultat.

→ Amortissement des immobilisations non renouvelables

Ces immobilisations sont constituées des constructions principales (appontements fixes, bâtiments).

La dotation aux amortissements de ces immobilisations est comptabilisée au débit du compte du concédant et n'affecte donc pas le résultat de la concession.

b. Amortissements de caducité

Ces amortissements sont calculés sur le coût des immobilisations après déduction le cas échéant des subventions d'investissement reçues, et ce sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Jusqu'en 2008 et pour des modalités pratiques, les immobilisations ont été amorties à compter du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle elles ont fait l'objet d'inscription en compte d'immobilisation.

A compter de 2009, l'amortissement est calculé à compter de la date de mise en service de l'immobilisation. L'impact de ce changement a un caractère rétrospectif puisqu'il convient d'appliquer la nouvelle méthode aux comptes antérieurs à l'exercice du changement afin d'en calculer l'effet à l'ouverture de l'exercice de celui-ci et le constater en moins des capitaux propres (837 k€ au débit du compte report à nouveau par le compte droits du concédant). L'effet au titre de 2009 est lui constaté en résultat.

Les subventions reçues ont été affectées chronologiquement aux premières immobilisations pour lesquelles elles ont été accordées, et ce jusqu'à leur extinction.

Les dotations aux amortissements de caducité, sont conformément au plan comptable, comptabilisées en charges financières par le crédit du compte "droits du concédant".

4. Provisions pour renouvellement des immobilisations

Dans le cadre de ses obligations contractuelles de concessionnaire, la CCI du Var prend à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion. A ce titre le concessionnaire est autorisé à comptabiliser une provision pour renouvellement destinée à couvrir l'écart entre la valeur de remplacement et la valeur comptable de l'installation.

Lors du remplacement des installations financées en totalité à l'origine par le concessionnaire, la provision pour renouvellement correspondante est virée au compte "Droits du concédant".

5. Évaluation des stocks

En 2004, la CCI du Var a repris en gestion directe la station d'avitaillement de Toulon Vieille Darse. Les stocks de carburant sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO (first in-first out).

B. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX AMÉNAGEMENTS DES ZONES D'ENTREPRISES

La comptabilisation des zones d'aménagement est effectuée en fonction de chaque site géographique.

Les charges relatives aux travaux d'études et d'aménagement de ces zones sont comptabilisées selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks et encours de production enregistrent toutes les dépenses concourant à la réalisation de la zone.

Le fait générateur du dégagement de la marge est la signature de l'acte authentique de vente du terrain sur la base d'un coût de revient tenant compte des dépenses réalisées.

Enfin, il est à rappeler que, jusqu'à fin 1992, les frais financiers externes étaient inclus dans les en-cours de production jusqu'à leur achèvement ; puis l'ensemble des emprunts a été remboursé par anticipation.

Des avances du Service Général ont été consenties. Il n'est pas appliqué de frais financiers sur les sommes ainsi mises à disposition. Cette avance est remboursée chaque année à hauteur des résultats dégagés.

Pour la zone de Signes, le montant de ces frais représentent à fin 2017 la somme de 12,9 M€ non intégrée dans les comptes.

1. Information relative au retraitement comptable des travaux primaires de la zone de Signes à compter de l'exercice 1995

Ces travaux primaires d'un montant de 6,2 M€ devant, par convention en date du 6 octobre 1989, être vendus à la Mairie de Signes, avaient été comptablement considérés comme un lot destiné à la vente et n'avaient donc pas été répartis dans le prix de revient des lots de terrains, mais avaient fait en revanche l'objet d'une dépréciation à 100 % en raison des difficultés nées de l'application de cette convention.

En 1995, il est apparu que cette convention ne recevrait jamais d'application. Au contraire, lesdits travaux primaires ont été remis gratuitement à la Mairie de Signes en 1997.

De fait, depuis 1995, conformément à la doctrine comptable, le coût de ces travaux primaires soit 6,2 M€ a été réparti au prorata des surfaces sur l'ensemble des lots commercialisables de la zone de Signes.

2. Valorisation des terrains de la zone de Signes

La durée de cette opération d'aménagement confère aux documents prévisionnels un caractère incertain quant aux coûts de réalisation, aux prix de vente et au rythme des ventes des terrains.

Notre compagnie consulaire a rencontré de graves difficultés de commercialisation entre 1992 et 2000, engendrant une incertitude importante quant aux possibilités et aux prix de réalisation des terrains de Signes.

Pour tenir compte des difficultés de commercialisation, la CCI du Var a procédé depuis le 1^{er} janvier 1992 à une dépréciation progressive de la valeur de ces terrains.

En 1996, afin de clarifier la présentation de la valeur nette des stocks de la zone de Signes, il a été décidé de modifier les modalités d'évaluation de la dépréciation. C'est ainsi que les provisions figurant au passif au titre des pertes à terminaison (4,8 M€) et des travaux internes à réaliser (0,7 M€) ont fait l'objet d'une reprise pour compléter la provision pour dépréciation.

En 2017, cette provision pour dépréciation est de 8.0 M€ conduisant à une valeur nette globale de 3.8 M€, et à un montant de 4,28 € au m² en moyenne.

À compter du 30 mars 1998, pour une période limitée à 24 mois et pour une superficie maximale de 20 ha, un prix de vente incitatif avait été fixé à 11,43 € HT/m², prix pouvant être bonifié par la Commune de Signes et ramené à 7,32 € HT/m².

Cette disposition a été prorogée le 27 mars 2000 pour une durée maximum de 24 mois et plafonnée à 20 hectares. L'Assemblée générale réunie le 23 avril 2001 a approuvé la modification du prix de vente des terrains du Parc d'activités de Signes à 19,06 € HT/m² limité à la vente d'une superficie de 15 hectares. La vente de ces 15 hectares s'est terminée en 2005.

Depuis 2012, les prix des terrains s'établissent entre 35 et 50€HT/m² avec un prix plancher de 30€HT/m²

Au titre de 2017, les ventes de terrains sur la Zone de Signes s'élèvent à 2.159.955 € HT pour 97 777 m².

C. RÈGLES SPÉCIFIQUES À L'ENSEMBLE DE LA CCI DU VAR À L'EXCEPTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005.

Ces nouvelles modalités sont appliquées depuis l'exercice 2005.

Sur les deux méthodes possibles à savoir la reconstitution du coût historique amorti ou la réallocation des valeurs nettes comptables, la CCI du Var a choisi d'appliquer la seconde.

En effet, compte tenu de l'ancienneté de la propriété de certains bâtiments, la reconstitution du coût historique s'est avérée impossible.

Par ailleurs, les concessions étant exclues du périmètre du CRC 2002-10, seuls les services budgétaires suivants ont été traités :

- Service Divers,
- Service Général,
- Enseignements,
- Aménagements

Après analyse des éléments significatifs, seuls les bâtiments ont fait l'objet d'un retraitement.

Les bâtiments ont été regroupés en trois grandes catégories :

- bâtiments administratifs,
- locaux d'activités,
- aménagements extérieurs.

Pour chacune de ces catégories les composants ont été définis en tenant compte soit de données techniques internes et en faisant référence à des organismes spécialisés.

Le tableau ci-après définit pour chaque catégorie d'immeuble les composants retenus et la durée d'amortissement :

	Batiments administratifs	Locaux d'activités			
		Construction de type « préfabriqué »	construction « en dur »	construction ancienne en pierre	aérogare
Gros œuvre	40 ans	25 à 40 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Couverture façade, étanchéité, menuiserie, vitrage	30 ans	20 à 25 ans	30 ans	25 ans	30 ans
IGT	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Agencement décoration	15 ans	10 ans	15 ans	10 ans	15 ans
Mise en sécurité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 à 15 ans

	Autres aménagements extérieurs
V.R.D.	15 ans
Parking voies de circulation	15 ans
Aménagement extérieurs	10 ans
Agencement décoration	15 ans
Mise en sécurité	10 ans

Lorsque la valeur du terrain incluse dans le prix de l'immobilisation ne faisait pas l'objet d'une valorisation dans l'acte d'achat, il a été évalué à 10 % de la valeur de l'immobilisation.

Les composants significatifs ainsi identifiés ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée et ont été amortis pour la valeur restant à amortir en fonction des nouvelles durées définies.

D. RÈGLES COMMUNES À TOUS LES SERVICES BUDGETAIRES

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque catégorie d'immobilisations (hors immeubles), la durée d'amortissement retenue :

Logiciel et Brevet	1 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier et matériel de restauration	5 à 10 ans
Matériel de bureau et Informatique, téléphonie, audiovisuel	3 à 5 ans
Matériel de protection, hygiène et sécurité	5 à 10 ans

2. Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres, sont évalués à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré-premier sorti".

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La méthode d'évaluation retenue est la valeur mathématique de l'action, calculée sur la situation nette déduction faite des subventions d'équipement.

3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, considération étant prise notamment de l'ancienneté de la créance et de la situation financière de la contrepartie afin de définir le pourcentage de dépréciation à appliquer.

4. Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux ou actions de réclamation de la part des tiers.

La CCI du Var applique la comptabilisation des engagements retraite et avantages similaires conformément à la recommandation 03/01 du 1^{er} avril 2003 du CNC.

Jusqu'en 2011, ces provisions étaient inscrites dans le Service Général. A compter de 2012, elles sont affectées aux différents services. Afin de tenir compte du caractère rétrospectif de ce changement dans les différents services, les provisions antérieures ont été inscrites au 31 décembre 2012 dans les services concernés par imputation du compte Report à nouveau et du compte Provision pour risques et charges.

5. Frais financiers internes

Les produits et frais financiers internes sont calculés seulement pour les services à caractère industriel et commercial.

IV. Notes sur le bilan et le compte de resultat et autres informations

A. TAXE POUR FRAIS DE CCI

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau dispositif a été mis en place et la ressource fiscale nette est directement reversée à la CCI du Var par la CCIR.

TFCCI Nette (besoins propres) au 31 décembre 2017

10 786 843 €

B. PRINCIPALES VALEURS PAR SERVICE BUDGÉTAIRE

	Service Général	Service Divers	Formation	Aménagements	Ports	CCITV
Chiffre d'affaires	993 404	320 309	2 034 701	2 159 955	16 186 278	21 369 777
Résultat net comptable	-1 187 814	-322 223	-455 247	1 787 273	834 120	656 109
Capacité d'autofinancement	-162 855	-61 740	-249 633	-3 205	1 892 954	1 415 521
Emprunts					1 215 000	1 215 000
Fonds de roulement affecté					10 268 859	10 268 859
Fonds de roulement non affecté	9 481 456					9 481 456

Le fonds de roulement global est en baisse de 3,3 M€.

La trésorerie est de 20,2 M€ et l'endettement de 10,9 M€.

Le déficit budgétaire s'élève à 3,1 M€.

C. AMÉNAGEMENTS

1. Signes

Stocks de terrains	909 400 m ²
Valeur d'actif avant provision	11 810 270 €
Valeur d'actif après provision	3 781 376 €

2. Avances du Service Général aux Zones

	Solde au 31/12/16	Remboursements	Versements	Solde au 31/12/17
Signes	13 718 747	0	1 789 241	11 929 506

D. ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS

1. Ports

	Toulon Commerce	Toulon Plaisance	Giens Porquerolles
Chiffre d'affaires	10 091 552	5 989 110	175 074
Résultat net comptable	456 056	399 732	-21 668
Capacité d'autofinancement	937 343	1 059 074	-103 464
Emprunts souscrits	700 000	515 000	0
Investissements	965 281	1 091 955	129 334
Trésorerie	1 631 116	4 643 621	1 681 836
Fonds de roulement net	4 758 471	4 183 940	1 469 576

2. Toulon Commerce

La CAF est en hausse de 997 k€ et le résultat comptable en baisse de 1 907 k€ par rapport à 2016.

Les investissements 2017 s'élèvent à 965 k€.

Le fonds de roulement net augmente de 244 k€ et la trésorerie diminue de 1 065 k€ par rapport à 2016.

Au 31 décembre 2017, le fonds de roulement net s'élève à 4 758 k€.

3. Toulon Plaisance

La CAF est en baisse de 161 k€ par rapport à 2016.

Les investissements 2017 s'élèvent à 1 092 k€

Le fonds de roulement net et la trésorerie sont en diminution respectivement 469 k€ et de 18 k€ par rapport à 2016.

Au 31 décembre 2017, le fonds de roulement net s'élève à 4 184 k€.

4. Giens Porquerolles

Au 31 décembre 2017, le fonds de roulement et la trésorerie nette s'élèvent respectivement à 1 470 k€ et 1 682 k€.

Compte tenu de ces données, aucune provision n'a été constituée au 31.12.2017 au titre d'un coût de sortie de la concession qui expire au 31 décembre 2018.

E. ACTIF IMMOBILISÉ - VALEURS BRUTES

Immobilisations	Valeur brute de la fin de l'exercice 2016	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice et virements de cpte à cpte	Valeur brute de la fin de l'exercice 2017
IMMOBILISATION INCORPORELLES	2 478 165	183 129	454 527	2 206 767
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 841 140	73 129	454 527	1 459 742
Fonds de concours	637 025	110 000		747 025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 092 923	7 540 519	5 007 726	82 625 716
Terrains	4 420 080			4 420 080
Constructions				
Sur sol propre	18 375 330	493 678	1 207 758	17 661 250
Sur sol d'autrui	7 193 365			7 193 365
Installations générales, agencements	2 156 037	96 726	12 574	2 240 189
Ouvrages d'infrastructure	22 382 754	198 604	141 132	22 440 226
Installations techniques, matériels et outillage	10 784 747	206 196	678 704	10 312 238
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencem., aménagem., divers	1 152 941		117 366	1 035 575
Matériel de transport	450 411	205 595	73 995	582 011
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 009 630	332 228	2 467 987	3 873 871
Autres immobilisations corporelles	3 706 719	9 498	74 342	3 641 875
Immobilisations corporelles en cours	3 460 909	5 997 994	233 868	9 225 035
Avances et acomptes	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 961 286	19 624	1 603 615	4 377 295
Participations et créances rattachées	1 946 100		1 499 000	447 100
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	4 015 186	19 624	104 615	3 930 195
TOTAL IMMOBILISATIONS	88 532 374	7 743 272	7 065 868	89 209 778

F. ACTIF IMMOBILISÉ – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Fin de l'exercice 2016	Dotations	Amortissements s/sorties	Fin de l'exercice 2017
IMMOBILISATION INCORPORELLES	1 683 459	182 394	463 318	1 402 535
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 663 014	182 394	463 318	1 382 090
Fonds de concours	20 445			20 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 103 837	3 773 373	5 437 571	45 439 639
Terrains	1 890 492	91 562		1 982 054
Constructions				
Sur sol propre	11 137 285	1 460 977	1 894 919	10 703 343
Sur sol d'autrui	4 541 033	4 199		4 545 232
Installations générales, agencements	626 672	191 360	10 226	807 806
Ouvrages d'infrastructure	12 585 056	752 503	137 942	13 199 617
Installations techniques, matériel et outillage	7 723 905	615 017	678 704	7 660 218
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencem., divers	1 091 196	6 428	117 366	980 258
Matériel de transport	412 532	188 448	73 995	526 986
Matériel bureau, informatique, mobilier	5 116 514	398 339	2 448 135	3 066 718
Autres immobilisations corporelles	1 979 152	64 540	76 285	1 967 407
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	254 348		202 122	52 226
TOTAL AMMORTISSEMENTS	49 041 644	3 955 767	6 103 011	46 894 400

G. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

1. Participations à plus de 10%

Intitulé	Montant	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultats du dernier exercice	Chiffre d'Affaires
Participations détenues à plus de 50%						
NEANT						
Participations détenues entre 10 et 50%						
SAEM BGO FIRST	100 906	480 519	4 968 175	21,00%	27 509	224 313

2. Détail des participations

Renseignements globaux sur toutes les participations	Valeur acquisition en €	Provisions constituées en € 31/12/2017	Valeur nette en € au 31/12/2017
Valeur comptable des titres détenus :			
Participations étrangères	NEANT	NEANT	NEANT
Participations françaises	447 100	52 226	394 874
SEM BANDOL	35 625		35 625
SAMETO	7 622		7 622
S.E.M. DE GESTION DE FREJUS	1 920		1 920
AIR France-KLM ancienne AIR FRANCE EUROPE S.A	3 849		3 849
I A D	56 406	5 790	50 616
SOMUPACA	65 249		65 249
SEMEXVAL	39 000		39 000
SAEM BGO FIRST	100 906	36 436	64 470
S.A.S. CCI.fr	2 373		2 373
SEMAGEST	15 250		15 250
SEM SAINT TROPEZ	1 900		1 900
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	7 000		7 000
FREJUS AMENAGEMENT	10 000	10 000	0
KIOSKTOINVEST	100 000		100 000
TOTAL GENERAL	447 100	52 226	394 874

3. Provisions pour dépréciation des titres

Service Général	Montant en € au 31/12/2016	Dotations en € 2017	Reprises en € 2017	Montant en € au 31/12/2017
Provision pour dépréciation des titres de participation	254 348	0	202 122	52 226
SAEM BGO FIRST	36 436			36 436
I A D	5 790			5 790
SAS CCI	2 122		2 122	0
SEMA FREJUS	10 000			10 000
2C INVEST	200 000		200 000	0
Provision pour dépréciation des autres créances rattachées	0	0	0	0

H. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITÉS LIÉES À LA CHAMBRE

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)	Principaux partenaires	Situation nette au 30.06.2017	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (2)	Contributions de la chambre pour l'exercice	En cours emprunts cautionnés par CCIV
Groupe KEDGE BUSINESS SCHOOL	Association	13 % des droits de vote	CCIMP CCIB EN CG CR TPM	27 868 k€	7 146 K€	96 595 K€	300 k€	0 k€

(1) En % et en montant

(2) Ou, à défaut, total des produits

CCIMP : CCI Marseille Provence

CCIB : CCI Bordeaux

TPM : Toulon Provence Méditerranée

EN : Entreprise

CG : Conseil Général

CR : Conseil Régional

I. STOCKS

1. Etats des stocks de terrains au 31/12/2017

Zones	Surface En M²				Valeur d'actif
	Au 31/12/2016	Acquisitions	Ventes	Au 31/12/2017	
Parc d'activités des Playes - Six Fours	30 297			30 297	30 297
Provision pour dépréciation de stocks					30 297
Sous total Six Fours					0
Parc d'activités de Signes	980 188		97 777	882 411	11 810 271
Provision pour dépréciation de stocks					8 028 894
Sous total Signes					3 781 377
TOTAL	1 010 485	0	97 777	912 708	3 781 377

2. Etats des stocks de marchandises au 31/12/2017

Station Avitaillement Toulon Vieille Darse	Volume en L					Valeur d'actif
	Au 31/12/2016	Acquisitions	Ventes	Ecart sur stocks	Au 31/12/2017	
Gas-oil	8 907	202 863	203 369	241	8 642	9 394
Gas-oil détaxé	7 483	36 000	39 905	-40	3 538	1 758
Sans-plomb	6 582	172 500	174 115	-359	4 608	4 319
Blocs et Glaçons	0				0	0
Additifs	2		1	0	1	7
TOTAL	22 974	411 363	417 390	-158	16 789	15 478

J. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré- premier sorti".

K. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Charges constatées d'avance	1 218 154 €
Produits constatés d'avance	229 151 €

L. TABLEAU DES PROVISIONS

Depuis 2004 trois nouvelles provisions font partie de ce tableau, il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière, pour médaille du travail, et pour prise en charge de la mutuelle des retraités. Ces trois provisions sont instituées afin de répondre à la recommandation 03/01 du 1^{er} avril 2003 du CNC, et s'élèvent respectivement au 31 décembre 2017 à 603 313 €, 103 776 € et 0 € pour le personnel des services industriels et commerciaux de la CCI du Var.

Concernant le personnel détaché de la CCI de Région, une provision pour risque au titre des indemnités de fin de carrière et une provision pour risque au titre des allocations d'ancienneté sont inscrites au bilan. Les montants de ces provisions s'élèvent respectivement à 1 222 377 € et 301 552 € au 31 décembre 2017.

Au titre de 2011, la provision relative à la mutuelle des retraités a été reprise dans son intégralité suite à une jurisprudence qui a rendu facultative la prise en charge d'une partie de la cotisation mutuelle des retraités par les CCI, et une nouvelle provision pour mutualisation régionale, renommée provision pour réorganisation régionale au 31 décembre 2015, a été constituée pour 1 600 000 €.

Depuis 2012, un dispositif conventionnel de prise en compte de la pénibilité spécifique aux métiers portuaires et l'accord de cessation anticipée d'activité dans les métiers portuaires permettent à toute personne ayant travaillé quinze ou dix-huit années de façon continue ou discontinue dans un métier réputé pénible de bénéficier d'une cessation anticipée par rapport à l'âge légal de départ à la retraite. Au 31 décembre 2017, le montant de la provision correspondante s'élève à 1 676 661 €.

Le détail est porté dans le tableau page suivante.

1. Provisions

Nature des provisions	Solde au 31/12/2016	Dotations 2017	Reprises 2017		Solde au 31/12/2017
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISION POUR LITIGES					
Service Général	135 000	10 000	6 000	21 000	118 000
Service Formation	1 500	7 000	1 500	0	7 000
Service Aménagements	12 500	0	0	0	12 500
Etablissement Maritime Toulon Commerce	24 000	6 500	0	60 500	-30 000
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	267 265	3 000	0	3 000	267 265
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	5 000	3 500	0	0	8 500
PROVISION POUR LITIGES	445 265	30 000	7 500	84 500	383 265
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES					
Service Général	230 078	204 037	0	0	434 115
Service Formation	0	70 000	0	0	70 000
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	230 078	274 037	0	0	504 115
PROVISION POUR RISQUE CHOMAGE ET CFA					
Service Général	604 597	250	0	0	604 847
Etablissement Maritime Toulon Commerce	79 387	16 395	28 506	0	67 276
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	14 370	6 328	3 590	0	17 108
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	5 786	4	0	0	5 790
PROVISION POUR RISQUE CHOMAGE ET CFA	704 140	22 977	32 096	0	695 021
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	1 358 999	388 492	0	70 830	1 676 661
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE	1 358 999	388 492	0	70 830	1 676 661
PROVISION IFC					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	284 087	51 833	25 181	0	310 739
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	280 725	32 080	20 231	0	292 574
PROVISION IFC	564 812	83 913	45 412	0	603 313
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	60 111	9 989	0	0	70 100
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	32 061	3 903	2 288	0	33 676
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE	92 172	13 892	2 288	0	103 776
PROVISION PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE					
Service Général	1 600 000	0	0	0	1 600 000
PROV PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE	1 600 000	0	0	0	1 600 000
PROV POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	3 456 135	0	0	0	3 456 135
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	231 404	0	0	0	231 404
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	1 000 000	0	0	0	1 000 000
PROV POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS	4 687 539	0	0	0	4 687 539
PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	2 790 670	16 410	0	1 072 080	1 735 000
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	6 024 334	153 405	80 000	0	6 097 739
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	400 000	0	106 285	0	293 715
PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS	9 215 004	169 815	186 285	1 072 080	8 126 454
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR					
Service Général	1 191 729	116 029	13 187	72 194	1 222 377
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR	1 191 729	116 029	13 187	72 194	1 222 377
PROVISION ALLOC ANCIENNETE PERSONNEL MAD CCIR					
Service Général	310 871	25 574	24 330	10 563	301 552
PROVISION ALLOC ANCIENNETE PERSONNEL MAD CCIR	310 871	25 574	24 330	10 563	301 552
TOTAL GENERAL DES PROVISIONS	20 400 608	1 124 729	311 098	1 310 167	19 904 072

2. Etat des provisions sur actif circulant

COMPTE	NATURE DES PROVISIONS	SOLDE AU 31/12/16	DOTATIONS 31/12/17	REPRISES 31/12/17	SOLDE AU 31/12/17
393100	PROV. POUR DEPRECIATION DES STOCKS				
	ZAC des Playes Six-Fours	30 297			30 297
	ZE de Signes	9 820 688		1 791 795	8 028 894
	TOTAL PROVISIONS SUR STOCKS	9 850 986		1 791 795	8 059 191
491600	PROV. POUR DEPRECIATION DES CLIENTS				
	Service Général	139 159	71 651	13 366	197 445
	Service Formation	77 140	48 210	16 679	108 671
	Service Aménagements				
	Service Divers	45 794	23 295		69 089
	Généraux Ports				
	Toulon Commerce	409 072	41 631	27 245	423 459
	Toulon Plaisance	805 128	111 455	163 976	752 607
	Giens Porquerolles	11 961	240		12 201
	Total Services Portuaires	1 226 160	153 327	191 221	1 188 266
	TOTAL PROVISIONS SUR CLIENTS	1 488 254	296 483	221 265	1 563 471
496700	PROV. POUR DEPREC. DEBITEURS DIVERS				
	Service Général				
	Service Formation				
	Service Aménagements				
	Service Divers				
	Généraux Ports				
	Toulon Commerce				
	Toulon Plaisance				
	Giens Porquerolles				
	Total Services Portuaires				
	TOTAL PROV. SUR DEBITEURS DIVERS				
590000	PROV. POUR DEPREC. DES TITRES				
	Service Général				
	TOTAL PROV. SUR TITRES				
TOTAL GENERAL		11 339 239	296 483	2 013 060	9 622 662

M. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

1. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	Total	Service General	Service Formation	Service Aménagements	Service Ports	Service Divers
Amendes infractions véhicules	2 730	2 730				
VNC des immobilisations corporelles sorties	43 631	3 010	40 621			
VNC des immobilisations financières sorties	1 499 000	1 499 000				
Dotations amortis except s/ sorties immobilisations	51 765	9 445	38 511		2 349	1 460
Quote Part sur Indemnisation Bail Emphytéotique	9 910		9 910			
TOTAL	1 607 035	1 514 185	89 041	0	2 349	1 460

2. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	Total	Service General	Service Formation	Service Aménagement	Service Ports	Service Divers
Indemnité sur clients ou fournisseurs	33 309			33 309		
Indemnités de jugement	810	110			700	
Autres produits exceptionnels	1 185				1 185	
Produits sur cessions d'immobilisations corporelles	183 871	8 250	175 621			
Produits sur cessions d'immobilisations financières	1 066 849	1 066 849				
Quote-parts de subventions ramenées au Résultat	29 784	3 908	12 096			13 780
Reprise amortissement sur caducité	49 014				49 014	
Produits exceptionnels divers	2 147	2 147				
TOTAL	1 366 969	1 081 264	187 717	33 309	50 899	13 780

N. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'Affaires au 31/12/2017	%
SERVICE GENERAL	993 404	4,56%
SERVICE FORMATION	2 034 701	9,35%
SERVICE AMENAGEMENTS	2 159 955	9,92%
Etablissement Maritime Toulon Commerce	10 091 552	
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	5 989 110	
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	175 074	
SERVICE PORTS avec neutralisation	16 186 278	74,37%
SERVICE DIVERS	320 309	1,47%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU SERVICES :	21 764 104	100%
NEUTRALISATION REFACTURATIONS INTERNES	-394 327	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU CCI :	21 369 777	

O. TRANSFERTS DE CHARGES

	Total	Service General	Service Formation	Service Amenagements	Service Ports	Service Divers
Transferts de chges d'exploitation	31 256	14 442			16 813	
Transferts de chges sur assurance	22 298	-1 201				23 499
Transferts de chges sur rémunérations	112 262	92 441	0		19 821	
TOTAL	165 816	105 683	0	0	36 634	23 499

P. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Service Bénéficiaire	Solde au 31/12/2016	Augmentation 2017	Diminution 2017	Solde au 31/12/2017
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS				
Service Général	66 094		15 000	51 094
Formation	144 369	52 000	2 000	194 369
Ports	0			0
Service Divers	366 130	7 730	15 135	358 725
TOTAL	576 592	59 730	32 135	604 187
QP SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT				
Service Général	46 694	3 908	15 000	35 602
Formation	56 161	12 096	2 000	66 257
Ports	0			0
Service Divers	201 335	15 384	1 605	215 115
TOTAL	304 190	31 388	18 605	316 973
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NETTES	272 403			287 214

Q. DROITS DU CONCÉDANT

	Solde au 31/12/2016	Mouvements 2017	Solde au 31/12/2017
Subventions d'équipements ports	6 111 857	9 555	6 121 412
Amortissements de caducité ports	22 458 064	1 128 370	23 586 434
Amortissements sur immo. non renouvelables ports	-24 245 494	-1 455 482	-25 700 976
Reprise provisions pour renouvellement	209 490	0	209 490
TOTAL DROITS DU CONCÉDANT	4 533 917	-317 557	4 216 360

R. APPORTS

Une importante réforme portant sur les budgets et les comptes des compagnies consulaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1992 : il s'agit de l'adoption du plan comptable des Chambres de Commerce et d'Industrie conforme au Plan Comptable Général.

Aussi au 1^{er} janvier 1992 le premier bilan en application de cette réforme a été établi à l'aide d'un compte « Écart d'ouverture du premier bilan ». Aux termes des dispositions de la circulaire 1111 du 30 mars 1992 ce compte et ses subdivisions sont rattachés au poste de passif « APPORTS ». Il se présente comme suit :

Ensemble de la CCIV	Ecart d'ouverture		SOLDE	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
Ecart s/ immo amort droits du concédants	10 269 054	4 441 230	5 827 824	
<i>Immobilisations</i>	6 999	1 100 782		686 900
<i>Amortissements immob.</i>	6 756 853	3 340 448	4 808 973	
<i>Provisions depreciation immo.</i>	79 543		79 543	
<i>Droits concédés</i>	3 425 659		3 425 659	
Ecart s/provisions pour ren. des immos.		979 985		979 985
Ecart s/subventions	531 824	1 344 434		812 610
Ecart s/en cours de prod net de provision	7 043 384	3 772 220	3 271 164	
<i>Stocks</i>		3 772 220		3 772 220
<i>Provisions s/stocks</i>	7 043 384		7 043 384	
Ecart s/emprunts	256 876		256 876	
Ecart s/ autres provisions	2 456 451		2 456 451	
Ecart s/divers	989 951	3 520 209		2 530 257
<i>Compte de résultat</i>	81 259	20 568	60 691	
<i>Avances internes</i>	166 290	166 290		
<i>Disponibilités</i>		29 955		29 955
<i>Fournisseurs</i>		1 670 114		1 670 114
<i>Clients</i>		929 894		930 228
<i>R.A.N.</i>		64 261		64 261
<i>Créances sur collectivités</i>		539 967		539 967
<i>Dettes sur collectivités</i>	40 007		40 007	
<i>Dettes sur congés payés</i>	356 584	26 684	385 077	
<i>Divers</i>	345 811	72 476	269 621	
TOTAL	21 547 541	14 058 077	11 812 316	4 322 852
			7 489 463	

V. Engagements financiers et informations en matière de crédit bail

1. Garanties et cautions accordées

Annee	Montant en k euros	Capital restant du au 31/12/2017	Cauti on ou garanti e	Cauti onne	Beneficiaire
NEANT					

Au 31 décembre 2017, il n'y pas d'engagements de crédit-bail.

2. Cotisations et autres concours consentis à des tiers

NATURE	SOMME
Pourboires-Dons-Libéralités -Cadeaux	45 826
Subventions accordées	341 154
Cotisations Annuelles	191 673
TOTAL	578 653

3. Pourboires, dons, libéralités et cadeaux

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SOMME	
Corsica Ferries Seashop	299	Montre
Rouge et Noir Image	7 650	Vêtements
La Belle Orchidée	7 914	Compositions florales
Hôtel du Castellet	56	Livres
Souffleurs d'écume Ecoscience Prove	115	Produits dégustation
Sarroche	239	Chocolats, Pâtes de fruits
Galerie Lisa	190	Tableau
Fnac	150	Carte Cadeau
Château la Marguillière	849	Vin
Gaudefroy	84	Coffret cadeau
Charlemagne	3 417	Livres, papeterie
Clubs Défense	5 000	Dons
Jordenen	4 811	Goodies, électronique
Jonquier	522	Nougats
Roubine	135	Vin
Wit	1 260	Vin
Tomasi Plexi Néon	630	Trophée
Swhertz	150	Miel
ZChocolat Com	149	Chocolats
Cain Mil	2 160	Sachets de lavande
Castorama	104	Cadre Affiche
Drappier	1 880	Champagne
Atelier Anaïs	239	Compositions florales
Sauviou	1 717	Vin
Quai Sud	683	Coffrets
Toy's R Us	1 061	Arbre de Noël
Spiritou	373	Chocolats
ENSA	2 182	Coffrets
PFC	184	Trophée
Marbrerie de la Crau	350	Plaque
Autres	1 273	Divers, fondation
TOTAL	45 826	

4. Subventions annuelles accordées par la CCIV

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SOMME
A.LI.EN	1 400
AAVCCV	1 000
Actif – Ecole de la deuxième chance	160 000
Amis du Four	1 000
Arts du Cœur	1 000
AERIA - Verdon Canyon	2 000
AFQP	3 000
ARCOR	4 000
ACATP	1 600
ACAL	2 300
Association des commerçants de Port Fréjus	2 500
Association des commerçants du Rayol Canadel	1 500
Association Adrets	1 000
Association Parcs 4 Chemins	3 000
Capitou	6 000
Classic Festival Jazz Fréjus	1 500
Cinéma Festival en Pays de Fayence	1 000
Confrerie du Pois chiche	500
Cœur économique de la Motte	1 000
Comité de la fête du vin nouveau	3 000
Comité d'organisation Fête de la figue	1 400
Commission du Film Varois	12 000
Conseil de Développement de TPM	25 000
Esprit village St Tropez	8 000
Festival de Ramatuelle	5 500
IYCH - Yacht Club de Hyères	1 000
Just Sanary	3 000
Kino	3 000
La Seyne Cœur de Ville	3 000
Les Médiévales - Flambeaux d'Arcus	3 200
Mairie St Raphaël	1 750
OCAT	40 000
Office du Tourisme Fréjus	1 784
Palud	2 500
PRCM Association	2 000
Saint Maximin	3 000
SEMA Saint Maxime	2 000
Sanary Entreprendre	500
Toulon Fisch	2 000
Tribunal de commerce de Fréjus - fonds de concours	3 684
Tribunal de commerce de Draguignan - fonds de concours	3 217
Tribunal de commerce de Toulon - fonds de concours	4 619
UCAC - Union Artisans de l'Aiguade	1 200
Union Economique du Pays de Fayence	5 000
UA2P	500
Union des Artisans Bouchers	1 500
Valcoeur	1 500
Var Initiative	1 000
TOTAL	341 154

5. Cotisations annuelles

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SOMME
ACFCI	3 940
ADT Var Tour	16
AFHYPAC	2 000
AFUZI	1 058
APASP	400
ASCAME	1 000
Associations des directeurs	550
Atout France	4 356
AUDAT	17 000
CCI Alpes Méditerranée	3 282
CCI Entreprendre	7 635
CFA Interconsulaire	75 628
CHAMBERSIGN	5 573
Chambre de Commerce Italienne	400
Club de la Croisière de Marseille	219
CIP Haut Var	250
DFCG	177
Fédération Nationale des Bistrots de Pays	760
Formiris Med	106
IMTM	200
Incubateur PACA	2 000
MEDCRUISEASS	7 188
Metro Cash	62
Palme association	3 800
Pôle Mer PACA	600
Pôle Trasmédia Méditerranée	180
Provence Côte d'Azur Events	460
Réseau entreprendre	1 650
Skal Club	140
Soliha Var	64
TVT Toulon	2 388
Université Aix Marseille	10 000
UPACA	12 735
UPACCIM	17 149
UPV	7 682
Var Initiative	1 000
Autres (AVIE, CRT)	25
TOTAL	191 673

VI. Autres Informations

Honoraires Commissaire aux Comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes 2017 figurent au compte de résultat de la Chambre pour un montant de 25 956 €

TABLEAUX ANNEXES

PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS INTER SERVICES

Budget Exécuté - 31/12/2017

	Total	Service Général	Service Formation	Service Ports	Service Aménagements	Service Divers
CHARGES :						
.1868 Contributions versées aux services	1 660 112		429 026	1 094 840	60 968	75 278
.186 (sauf 1868)Autres charges inter-services	324 869	177 244	38 297	39 906	26 109	43 314
TOTAL	1 984 981	177 244	467 323	1 134 746	87 077	118 592
PRODUITS :						
.1878 Contributions reçues des autres services	1 660 112	1 660 112				
.187 (sauf 1878) autres produits inter-services	324 869	105 813	36 379	131 664		51 014
TOTAL	1 984 981	1 765 925	36 379	131 664	0	51 014

VARIATIONS PRETS ET AVANCES INTER SERVICES

Budget Exécuté - 31/12/2017

	TOTAL	Service Général	Service Formation	Service Ports	Service Aménagements	Service Divers
EMPLOIS :						
.183 Prêts et avances accordés pendant l'exercice						
.184 Remboursements effectués de prêts et avances reçus	1 789 241				1 789 241	
TOTAL	1 789 241				1 789 241	
RESSOURCES :						
.184 Prêts et avances reçus pendant l'exercice						
.183 Remboursements reçus de prêts et avances accordés	1 789 241	1 789 241				
TOTAL	1 789 241	1 789 241				

STRUCTURE DE L' ENDETTEMENT

Budget Exécuté - 31/12/2017

BILANS	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE TOTALE	ENDETTEMENT TOTAL	ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS DE TROIS ANS	ECHEANCES A PLUS DE CINQ ANS	ECHEANCES A PLUS DE DIX ANS
SERVICE GENERAL	34 410	100 000	134 410	1 000 000	100 000	900 000	700 000	500 000	
E.M. TOULON COMMERCE	64 477	390 634	455 111	4 034 547	440 794	3 593 753	2 684 551	2 091 389	896 106
E.M. TOULON PLAISANCE	152 703	1 003 945	1 156 648	5 805 823	1 055 783	4 750 041	2 570 998	1 632 861	265 347
TOTAL	251 590	1 494 579	1 746 170	10 840 370	1 596 576	9 243 794	5 955 549	4 224 250	1 161 453

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2017 - TABLEAU N°1
Budget Exécuté - 31/12/2017

Durée de l'emploi	Régime Juridique	A.T. (1)	C.F.E. (2)	S.G. (3)	C.F.A. (4)	Formations Hors C.F.A. (5)	Ports (6)	Aménage- ments (7)	Divers (8)	Total (1) à (8) (9)
-------------------	------------------	-------------	---------------	-------------	---------------	----------------------------------	--------------	--------------------------	---------------	---------------------------

ANNEE PLEINE (*)	<u>STATUTS</u>									
	ADMINISTRATIF			9,00						9,00
	CCNU			1,00			70,75			71,75
	CCNPP						28,00			28,00
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE						1,00			1,00
	SOUS - TOTAL 1	-	-	10,00	-	-	99,75	-	-	109,75

ANNEE PARTIELLE (*)	<u>STATUTS</u>									
	ADMINISTRATIF									-
	CCNU						0,50			0,50
	CCNPP						0,83			0,83
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE						5,35			5,35
	SOUS - TOTAL 2	-	-	-	-	-	6,68	-	-	6,68

TOTAL GENERAL 1 + 2	-	-	10,00	-	-	-	106,43	-	-	116,43
----------------------------	---	---	--------------	---	---	---	---------------	---	---	---------------

VACATAIRES			1,00		-					1,00
-------------------	--	--	-------------	--	---	--	--	--	--	-------------

(*) A compter du BE 2016, présentation des ETPT en conformité avec la Norme 4.9 suivant préconisations CCI France

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2017 - TABLEAU N°2

Budget Exécuté - 31/12/2017

exprimé en euros

Durée de l'emploi	Régime Juridique	Effectifs (1)	(*)Salaires nets (2)	(*)Cotisations Salariales (3)	Cotisations Patronales (4)	Indemnités Sociales (5)	TOTAL (2) à (5) (6)	Charges Moyennes (6)/(1)
-------------------	------------------	------------------	-------------------------	----------------------------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------

ANNEE PLEINE (*)	STATUTS							
	ADMINISTRATIF	9,00	181 173	39 862	101 252	32 124	354 410	39 379
	CCNU	71,75	2 363 970	544 972	1 532 498	89 469	4 530 908	63 149
	CCNPP	28,00	907 302	196 928	495 508	14 143	1 613 881	57 639
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	1,00	19 473	4 021	11 675	-	35 170	35 170
	SOUS - TOTAL 1	109,75	3 471 917	785 783	2 140 933	135 735	6 534 369	59 539

ANNEE PARTIELLE (*)	STATUTS							
	ADMINISTRATIF	-	-	-	-	-	-	-
	CCNU	0,50	41 924	9 094	25 351	-	76 369	152 738
	CCNPP	0,83	30 595	6 298	15 841	6 383	59 117	70 940
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	5,35	146 916	30 025	76 178	526	253 646	47 410
	SOUS - TOTAL 2	6,68	219 435	45 417	117 370	6 909	389 131	58 224

TOTAL GENERAL 1 + 2	116,43	3 691 353	831 200	2 258 303	142 644	6 923 500	59 463
----------------------------	---------------	------------------	----------------	------------------	----------------	------------------	---------------

VACATAIRES	1,00	41 994	-	2 390	-	44 384	44 384
-------------------	-------------	---------------	----------	--------------	----------	---------------	---------------

(*) A compter du BE 2016, présentation des ETPT en conformité avec la Norme 4.9 suivant préconisations CCI France

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2017 - TABLEAU N°3 **REPARTITION DES SALAIRES EN FONCTION DE LEUR NIVEAU**

Budget Exécuté - 31/12/2017

DUREE DE L'EMPLOI	REGIME JURIDIQUE	T R A N C H E S D E S A L A I R E S (exprimés en euros)										
		STATUT (ANNEE PLEINE)										
		- DE 9145	9145 10748	10749 11888	11889 13873	13874 19818	19819 27743	27744 35668	35669 43598	43599 59453	+ DE 59454	TOTAL
A N N E E P L E I N E	STATUTS											
	ADMINISTRATIF	1,0	-	-	-	-	5,0	3,0	-	-	-	9,0
	CCNU	1,0	1,0	-	-	-	6,0	29,9	17,9	9,0	6,0	70,8
	CCNPP	-	-	-	-	-	5,0	11,0	4,0	6,0	2,0	28,0
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	-	-	-	-	-	1,0	-	-	-	-	1,0
T O T A L		2,0	1,0	-	-	-	17,0	43,9	21,9	15,0	8,0	108,8